

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE GENERALE



Distr. GENERALE

A/C.5/36/72 5 décembre 1981 FRANCAIS ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-sixième session CINQUIEME COLHISSION Points 100 et 49 de l'ordre du jour

PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 1982-1983

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN UNE ZONE DE PAIX : RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE L'OCEAN INDIEN

Incidences administratives et financières du projet de résolution figurant dans le document A/36/29

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du règlement intérieur de l'Assemblée générale

- 1. A sa 44ème séance, le 25 novembre 1981, la Première Commission a adopté le projet de résolution figurant dans le document A/36/29. Elle était saisie d'un état des incidences financières dudit projet (A/C.1/36/L.56).
- 2. Aux termes des paragraphes 6, 7 et 9 du projet de résolution figurant dans le document A/36/29, l'Assemblée générale :
- a) Renouvellerait le mandat du Comité spécial, tel qu'il a été défini dans les résolutions pertinentes;
- b) Prierait le Comité spécial de tenir, en 1982, de nouvelles sessions d'une durée totale de six semaines, dont une dans un endroit, autre que New York, à déterminer ultérieurement
- c) Prierait le Secrétaire général de continuer à fournir au Comité spécial toute l'assistance nécessaire, y compris les services voulus pour l'établissement de comptes rendus analytiques.
- 3. En attendant que le Comité spécial de l'océan Indien prenne une décision sur le lieu, autre que New York, où il se réunira, le Secrétaire général prévoit d'assurer les services nécessaires au Comité compte tenu des hypothèses suivantes :
- a) Le Comité spécial de l'océan Indien tiendrait trois sessions en 1982 à New York. La première session aurait lieu du ler au 12 mars, la deuxième du 24 mai au 4 juin et la troisième du 9 au 20 août. Chaque session durerait deux semaines,

81-34903

- b) Les services d'interprétation seraient assurés en six langues pour deux réunions par jour, lors de chaque session
- c) La documentation totale de toutes les sessions représenterait 300 pages à etablir avant les sessions, 300 pages pendant les sessions et 300 pages après les sessions,
- d) Des comptes rendus analytiques seraient établis pour le Comité spécial durant chaque session.
- 4. Si l'Assemblée générale adopte la résolution proposée, le montant total des dépenses qui concernent uniquement les services de conférence s'établira comme suit :

	(Dollars)	Total (Dollars)
Documentation à établir avant la session (120 000 mots) (langues : A, Ar, C, E, F, R) Traduction Révision Dactylographie	153 700 53 400 95 200	302 300
Service des séances (langues d'interprétation : A, Ar, C, E, F, R)		319 900
Documentation à établir pendant la session (120 000 mots) (langues . A, Ar, C, E, F, R) Traduction Révision Dactylographie	153 700 53 400 95 200	302 300
Documentation à établir après la session (120 000 mots) (langues : A, Ar, C, E, F, R) Traduction Révision Dactylographie	153 700 53 400 95 200	302 300
Comptes rendus analytiques (30 seances) (langues : A, Ar, C, E, F, R) Reproduction Distribution		363 300 57 000 43 800
Dopenses à prévoir pour le Bureau des services généraux	Total général	52 800 1 743 700

5. Les montants estimatifs indiqués au paragraphe 4 ci-dessus ont été calculés sur la base du coût intégral aux taux actuels. Vers la fin de la présente session de l'Assemblée générale, lorsque le plan des conférences définitif pour 1982 sera examiné, le Secrétaire genéral indiquera, dans l'état récapitulatif du coût total des services de conférence qu'il présentera alors, dans quelle mesure les dépenses prévues dans le présent document pourront être couvertes à l'aide des ressources disponibles.